



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 53745

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur le projet stratégique pour la douane 2018. Ce document élaboré par les services du ministère vise à rénover les pratiques des douanes et à modifier leurs priorités d'intervention afin d'adapter leur fonctionnement aux évolutions survenues en matière d'échanges internationaux. Dans un contexte de redressement du pays et de soutien à l'activité économique, le rôle des douanes semble faire l'objet d'une réorientation déroutante avec des missions essentiellement tournées vers la facilitation des échanges commerciaux, au détriment de leurs fonctions premières de contrôle des flux et de lutte contre les fraudes. Ces dernières sont insuffisamment réaffirmées dans le projet pour 2018 alors qu'elles participent aux politiques publiques visant à garantir la sécurité des consommateurs, objectif déjà affaibli suite à la réforme générale des politiques publiques (RGPP) et à la réforme de l'administration territoriale de l'État (Réate) qui ont désorganisé la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Par ailleurs, les moyens dont disposeront ces services renforcent les craintes quant à leur capacité à remplir efficacement leurs missions. Les douanes ont fait l'objet de nombreux plans de restructuration ces dernières années, se caractérisant par des suppressions massives de postes. En effet, en l'espace de vingt ans, elles ont perdu un quart de leurs effectifs alors même que le commerce international s'est considérablement accru et nécessite des ressources supplémentaires pour permettre aux douanes d'assurer le contrôle des échanges. En 2014, ce ne sont pas moins de 360 suppressions d'emplois qui sont prévues et 1 600 sont envisagées d'ici à 2018 sur un effectif de 16 500 agents. Elle lui demande ainsi les mesures que le Gouvernement entend prendre pour préserver les missions et améliorer les conditions d'exercice des douanes.

Texte de la réponse

A la demande du ministre de l'économie et des finances, de la ministre du commerce extérieur et du ministre délégué chargé du budget, la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) a mené en 2013 une réflexion stratégique visant à conforter, à horizon 2018, ses missions de contrôle et de régulation des flux, tout en intégrant l'objectif de maîtrise de la dépense publique. Dans un environnement international en pleine mutation, l'administration douanière doit en effet poursuivre son adaptation aux nouveaux enjeux économiques et financiers auxquels elle est confrontée. Elle doit notamment tenir compte de l'évolution permanente des modèles commerciaux et des chaînes logistiques et répondre aux attentes des opérateurs économiques en matière de dédouanement des marchandises. De même, les réseaux criminels ont recours à des méthodes de plus en plus sophistiquées, qui conduisent la douane à innover sans cesse pour mieux les contrer. Enfin, le droit communautaire évolue avec l'entrée en vigueur progressive du nouveau code des douanes de l'Union européenne. Le projet stratégique issu de ce travail a été définitivement adopté en décembre 2013. Il retient trois grandes orientations : simplification et dématérialisation des procédures de dédouanement, et en matière fiscale, renforcement de la lutte contre la fraude et de la protection des consommateurs, soutien à la compétitivité de notre économie. La DGDDI doit à présent traduire chacune des ambitions dans les faits et les mettre en oeuvre dans le temps, en fixant des calendriers réalistes et progressifs. Le projet comporte à cet

égard un important volet social et humain : il s'agit notamment de préciser un nouvel environnement professionnel (outil, méthodes et conditions de travail, organisations) mais également de travailler sur les compétences, les carrières, l'adaptation aux nouveaux métiers, la formation professionnelle et l'accompagnement du changement. La concertation avec les organisations syndicales sera permanente, dans des conditions qui ont été définies par le ministre des finances et des comptes publics en juin 2014. Cette démarche permettra également à la DGDDI de dégager des marges de productivité dont une partie servira à la réduction des déficits publics. En tout état de cause, aucun lien mécanique ne saurait être établi entre effectifs et résultats dont le niveau tient avant tout aux conditions d'exercice des missions douanières. Les excellents chiffres enregistrés en 2013 par la DGDDI en matière de lutte contre la fraude (multiplication par deux, par rapport à 2012, des saisies de stupéfiants et d'armes à feu, + 65 % pour les contrefaçons, + 16 % pour les tabacs, ...) confirment le bien fondé de cette approche. Le projet « douane 2018 » est un projet d'ensemble, structurant pour l'avenir de l'administration des douanes et qui participe pleinement de la modernisation de l'action publique. Sa mise en oeuvre s'effectuera par étapes sur les cinq années à venir, en respectant les contextes locaux et en veillant aux situations individuelles comme aux déroulements de carrière.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53745

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 avril 2014](#), page 3312

Réponse publiée au JO le : [2 septembre 2014](#), page 7340